



REGLEMENT ESCORT RALLY SPECIAL 2023



EPREUVE : Escort Rally Special

VISA ASAF N : 54

DATE : 8, 9 et 10 septembre 2023

ORGANISATEUR : Hainaut Motor Club

N°D'ENTREPRISE : 820.136.87

ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE :

Chapiteau dans le paddock du circuit de Chimay, rue du Grand-Prix des Frontières à 6460 Chimay.

Coordonnées GPS: 50.055628, 4.305029

Placez vos véhicules d'assistance et de course dans le parc d'assistance rue du Grand-Prix des Frontières avant de vous présenter au chapiteau.

REGLEMENT PARTICULIER

REMARQUE :

R.T.G. = Règlement Technique Général

R.S.G. = Règlement Sportif Général.

R.P.R. = Règlement Particulier Rallyes

I. TIMING GENERAL

06/08/2023		Parution du Règlement Particulier
07/08/2023		Date de début des engagements
02/09/2023	12h00 20h00 22h00	Clôture des inscriptions à droits simple. Clôture des inscriptions au Shake Down Attribution des numéros Parution de la liste des équipages et véhicules engagés à l'épreuve sur la page Facebook du Hainaut Motor Club
05/09/2023	12h00	Clôture des paiements pour participation au Shake Down (SD) Parution de la liste des équipages et véhicules participant au SD
08/09/2023	12h00	Ouverture des VA et VT pour le Shake Down (S.D.) facultatif (non-chronométré) – Art. 16 du RPR Lieu communiqué le 06/09/2023 aux participants
	13h00	Début du S.D.
	15h00	Clôture des VA et VT du S.D.
	18h00	Fin du S.D.
09/09/2023	08h00	Ouverture du secrétariat et des Vérifications Administratives. Ordre de passage libre.
	10H00	Ouverture des VT. L'ordre de passage sera annoncé sur la page Facebook du Hainaut Motor Club et sera envoyé par mail à tous les concurrents.
	15h00	Fermeture du secrétariat
	16h30	Clôture des VT
	17h00	Fin absolue des reconnaissances
	17h30	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés et parution sur le site internet
	18h00	Départ de la première voiture pour la spéciale show.
10/09/2023	08h00	Départ de la première voiture pour la 1 ^{ière} boucle
	12h00	Départ de la première voiture pour la 2 ^{ème} boucle
	15h00	Départ de la première voiture pour la 3 ^{ème} boucle
	18h00	Départ de la première voiture pour la deuxième spéciale show.
	18h05	Arrivée de la première voiture au PF
		60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent dans les divisions PH's <u>affichage des résultats officiels</u> 30' après l'affichage des résultats officiels : <u>affichage des résultats OFFICIAISES</u> 30' après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>Publication des résultats par affichage et édition via les réseaux sociaux.</u>

TIMING DETAILLE



Escort RALLY SPECIAL 2023

Localisation	EC	Liaison dist.	Total secteu r	Total dist.	Temps impart i	Première voiture		
Samedi 9 septembre								
CH 0	Service OUT	Beauchamps	0	0	0	15.30	Boucle 1	
CH 1	Parc départ	IN	2	2	2	0.05		15.35
EC 1	SS CHIMAY SHOW 1		2,5			2.25		18.00
CH 1a	SERVICE IN		0	2,5	4,5	0.05		18.05
Dimanche 10 septembre								
CH 1b	Service OUT	Roundabout	0	0	4,5	8.00	Boucle 2	
CH 2	Les Tilleuls		2,34	2,34	6,84	0.04		8.04
EC 2	SAINT-REMY		5,55			0.03		8.07
CH 3	Seloignes		2,13	7,68	14,52	0.10		8.17
EC 3	MACON		11,93			0.03		8.20
CH 3a	SERVICE IN		10,36	22,29	36,81	0.27		8.47
CH 4	SERVICE OUT	Beauchamps	1	1	37,81	0.25		9.12
EC 4	ROBECHIES Show		13,22			0.03		9.15
CH 5	Surginet		11,95	25,17	62,98	0.31		9.46
EC 5	BEAUWELZ Show		10,49			0.03		9.49
CH 5a	Regroup IN		14,46	24,95	87,93	0.30	10.19	
Regroup						0.56		
CH 5b	Regroup OUT / service IN		0	0	87,93	0.00	11.15	Boucle 3
CH 5c	Service OUT	Roundabout	1	1	88,93	0.25	11.40	
CH 6	Les Tilleuls		2,34	2,34	91,27	0.04	11.44	
EC 6	SAINT-REMY		5,55			0.03	11.47	
CH 7	Seloignes		2,13	7,68	98,95	0.10	11.57	

EC	7	MACON	11,93				0.03	12.00	
CH	7a	SERVICE IN	10,36	22,29	121,24		0.27	12.27	
CH	8	SERVICE OUT Beauchamps	1	1	122,24		0.25	12.52	
EC	8	ROBECHIES Show	13,22				0.03	12.55	
CH	9	Surginet	11,95	25,17	147,41		0.31	13.26	
EC	9	BEAUWELZ Show	10,49				0.03	13.29	
CH	9a	Regroup IN	14,46	24,95	172,36		0.30	13.59	
		Regroup					0.56		
CH	9b	Regroup OUT / service IN	0	0	172,36		0.00	14.55	
CH	9c	Service OUT Roundabout	1	1	173,36		0.25	15.20	
CH	10	Les Tilleuls	2,34	2,34	175,7		0.04	15.24	
EC	10	SAINT-REMY	5,55				0.03	15.27	
CH	11	Seloignes	2,13	7,68	183,38		0.10	15.37	
EC	11	MACON	11,93				0.03	15.40	
CH	11a	SERVICE IN	10,36	22,29	205,67		0.27	16.07	
CH	12	SERVICE OUT Beauchamps	1	1	206,67		0.25	16.32	
EC	12	ROBECHIES Show	13,22				0.03	16.35	
CH	13	Surginet	11,95	25,17	231,84		0.31	17.06	
EC	13	BEAUWELZ Show	10,49				0.03	17.09	
CH	13a	Regroup IN	14,46	24,95	256,79		0.30	17.39	
		Regroup					0.21		
EC	14	SS CHIMAY SHOW 3	2,5					18.00	
CH	16	Service OUT	0	2,5	259,29		0.18	18.18	

Boucle 4

B5

II ORGANISATION

Art. 1. Organisation

L'ASBL HMC organise, **les 8,9 et 10 septembre 2023**, l'Escort Rally Spécial, 5^{ème} édition. Cette épreuve sera disputée conformément aux dernières Prescriptions de l'ASAF et au présent règlement particulier, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

Comité organisateur

- Directeur de course	Florian Jauquet	Lic ASAF n° HT296
- Directeur de course adjoint	Nicolas Jauquet	Lic ASAF n° HT302
- Directeur de course adjoint	Steve Jauquet	Lic ASAF n° HT301
- Directeur de la sécurité	Laurent Deleersnijder	Lic ASAF n° HT360
- Directeur de la sécurité adjoint	Denis Gravy	Lic ASAF n° HT366
- Secrétaire du meeting	Didier Vanesse	Lic ASAF n° HT356
- Responsable Parc Fermé 1	Stéphanie Dehu	Lic ASAF n° HT361
- Responsable Parc Fermé 2	Renaud Ferrière	Lic ASAF n° HT363

Officiels délégués à l'épreuve par le pouvoir sportif

- Collège des Commissaires Sportifs		
Président	Laurent Walbrecq	Lic ASAF n° HT22
Membre	André Kroner	Lic ASAF n° BT147
- Collège des Commissaires Techniques		
Président	Gilbert Georges	Lic ASAF n° NA973
Membre	Didier Libois	Lic ASAF n° NA863
Membre	Deneufbourg Patrick	Lic ASAF n° HT226
Membre	Deneufbourg Franz	Lic ASAF n° HT241
Membre	Catoul Marie-Luce	Lic ASAF n° NA964
Secrétaire	Geerts Elodie	Lic ASAF n° NA921
Secrétaire	Liemans Katia	Lic ASAF n° NA902
- Inspecteur "Sécurité "		
Eddy Limbourg	Lic ASAF n° HT311	

Officiels d'épreuve mandatés par l'organisateur

- Relation concurrents	Katleen Ombelet	Lic ASAF n° HT353
- Relation concurrents J	Jean-Claude Toubeau	Lic ASAF n° HT335
- Responsable EC 2-6-10 :	Charles Lechien	Lic ASAF n° 467
- Chefs de Sécurité EC 2-6-10 :	Geoffrey Bourgeois	Lic CAS n° 20702
- Responsable EC 3-7-11 :	Louis Modave	Lic ASAF n° 653
- Chefs de Sécurité EC 3-7-11 :	Frederic Gobeaux	Lic CAS n° 22206
- Responsable EC 4-8-12 :	JP Deleersnijder	Lic VAS n° 1083
- Chefs de Sécurité EC 4-8-12 :	Ludo Dekeizer	Lic CAS n° 1504
- Responsables EC 5-9-13 :	Robert Borlez	Lic ASAF n° LG534
- Chefs de Sécurité EC 5-9-13 :	Fred Tannier	Lic CAS n° 20523
- Responsable EC show (1 et 14) :	Cindy Delrue	Lic ASAF n° 218
- Chefs de Sécurité EC show :	Geoffrey Bourgeois	Lic CAS n° 20702

Secours médicaux

- Equipe médicale : CRS
- Ambulances : ART Nombre : 5

III MODALITES GENERALES

Art. 2. Eligibilité

L' Escort Rally Special est une épreuve de type B, disputée en deux étapes, ne comptant pour aucun Championnat.

L'épreuve est **OPEN (ENPEA)**

Art. 3. Admission des véhicules

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions PH Classic et PH S/R, uniquement sur Ford Escort Mk1, Mk2 ou Mk3.
- Elle accueillera également ceux de la Division **Histo-Démo** (aussi sur Ford Escort Mk1, Mk2, Mk3 et Escort Cosworth)

IMPORTANT : Des vêtements recouvrant totalement les bras et les jambes seront obligatoires en Division Histo-Démo, pour les occupants du véhicule.

Ces vêtements seront aussi ininflammables que possible (tissus ou matières synthétiques prohibés).

Art. 4. Description du parcours

L'épreuve se déroulera en deux étapes.

Première étape : samedi 09/09/23

- EC 1 - Show de 2,5 km (50 % asphalté, 50 % non revêtus).

Deuxième étape : dimanche 10/09/23

- **3 boucles identiques** d'une longueur de 87,93 km
- + EC 1 - Show de 2,5 km (50 % asphalté, 50 % non revêtus).

Par boucle, 4 étapes de classement :

- EC 2 : 5,55 Km (100 % asphalté)
- EC 3 : 11,93Km (95 % asphalté, 5 % non revêtus)
- EC 4 : 13,22 Km (100 % asphalté)
- EC 5 : 10,49 Km (100% asphalté)

Total d'EC par boucle : 41,19 Kms

Soit un total de 263,79 Km, dont 128.57 Km d'EC, comprenant 5% de chemins non revêtus en dur.

Les concurrents de la division **Histo-Démo** parcourront la totalité des "Etapes", boucles et ES de l'épreuve et prendront le départ après les concurrents des divisions PH et SR.

NOUVEAU

4.1. "Super Rallye Intégral" (Voir Art. 13.15.1. du RPR)

Les concurrents ayant abandonné en cours d'épreuve pourront, si cela leur est possible, réintégrer la course **au départ de l'une des boucles** suivantes, après avoir obtenu l'aval conjoint de la Direction de Course, de la Commission Technique et de la Commission sportive de l'épreuve.

Les concurrents qui, ayant abandonné et qui, pour poursuivre l'épreuve en super rallye, doivent être "dépannés" sur le routier pour rallier le départ de la boucle suivante, devront **préalablement** en aviser la direction de course par téléphone, afin d'éviter tout problème de réclamation pour une assistance illicite.

Ils pourront, ainsi, poursuivre la course et être repris à son classement final, pour autant qu'ils terminent l'épreuve et rentrent, **après la dernière ES de la dernière boucle, sans aide extérieure** au parc fermé final. Ceci signifie que la dernière boucle devra se dérouler sans encombre, plus aucun redépart ne pouvant avoir lieu après le départ de celle-ci.

Pour chacune des EC de l'épreuve non parcourues ou non terminées par eux, le meilleur temps réalisé dans le classement général où ils sont repris, leur sera appliqué, majoré de 10 minutes Si le concurrent qui a sollicité, auprès de la Direction de Course, le recours au "Super Rallye Intégral" dans les règles édictées, devait, après réparation ou non (même sans aide extérieure), être en mesure de réintégrer la course sans avoir "manqué" une seule ES, le temps réellement réalisé dans l'ES disputée **avant la demande de SRI serait, alors, d'office remplacé par le temps "SRI" (càd meilleur temps réalisé + 10 minutes) uniquement à condition que celui-ci soit supérieur au temps réellement réalisé par le concurrent dans cette ES (Voir N.B. encadré, ci-dessous).**

L'ordre des départs après réinsertion des concurrents « repêchés » (après accord de la CT et des CS) est laissé à l'appréciation de la DC.

Ces pénalités ne rentrent pas en compte pour le calcul du délai de mise hors course.

N. B. : Quel que soit le cas de figure, aucun concurrent ne peut tirer avantage de cette situation de "Super Rallye Intégral". En cas de manœuvre frauduleuse imaginée à cette fin, la mise hors course sera immédiatement prononcée et un rapport sera transmis par les Commissaires Sportifs, au CA de l'ASAF qui prendra les sanctions adéquates. .

4.2. Shakedown (SD) (Voir Art. 16.1. du RPR)

Afin de permettre aux concurrents d'effectuer des tests dans un cadre sécurisé, un Shake Down sera organisé le 08/09/2023 à 13H, sous la forme d'un parcours de 2,91 km (100% asphalté)

*** Un Shake Down ne peut être organisé le même jour que celui au cours duquel se déroulent les « Reconnaissances » de l'épreuve tutélaire ; il ne peut, en outre, être organisé sur une portion, si courte, soit-elle, de son parcours, si ce n'est en sens inverse de celui-ci.**

**Il s'agit d'un timing global durant lequel, les équipages y participant seront convoqués en temps utile.

Conformément à l'Art. 16 du RPR :

- Ce Shake Down ne fera l'objet d'aucun chronométrage ni classement.
- Aucun système de prise de temps ne sera installé sur le site
- Seuls les concurrents régulièrement et complètement inscrits à l'épreuve sont autorisés à y participer. S'il est constaté qu'une tierce personne se trouve à bord d'un véhicule participant, la mise hors course sera automatiquement prononcée et le montant de l'engagement à ce Shake Down et à l'épreuve tutélaire sera perdu pour le concurrent.
- Les concurrents qui souhaitent y prendre part doivent le mentionner dans la case prévue à cet effet, sur le bulletin d'engagement et payer le montant du prix de la participation au plus tard le 5/09/2023 à 12h00.
- Les concurrents et leurs véhicules seront soumis à des vérifications administratives et techniques sommaires qui se tiendront le 08/08/2023 à partir de 12h00.
- Attention, ces VA et VT sommaires sont strictement liées au Shake down et ne remplacent en aucun cas les VA et VT ordinaires de l'épreuve se déroulant le 09/09/2023 et auxquelles les concurrents sont tenus de se présenter, qu'ils aient participé au Shake Down ou non.
- L'équipage participant devra porter obligatoirement l'équipement personnel requis pour participer à l'épreuve pour la catégorie dans laquelle il est inscrit. Tout manquement à ce niveau sera passible de sanctions pouvant aller jusqu'au refus de départ de l'épreuve tutélaire
- L'assistance, lors du Shake Down se fera exclusivement dans la zone prévue à cet effet et selon les modalités de protection de l'environnement, en vigueur à l'ASAF
- Le **prix de la participation est fixé à 150 €**. Ce montant est à ajouter au montant à payer pour l'engagement à l'épreuve principale et intégralement payé selon les modalités reprises à l'Article. 5.1. Procédure ci-dessous.
- Si le nombre d'engagements payés pour le Shake Down ne sont pas suffisants pour couvrir les frais de cette organisation (il s'agit d'un parcours nécessitant les mêmes mesures de sécurité que celles déployées pour les E.S. de l'épreuve proprement dite), le Shake Down sera annulé et les sommes versées seront intégralement remboursées.
- Rappel : Des instructions détaillées seront communiquées par e-mail aux participants régulièrement inscrits, le 6/09/2023 (lendemain de la date de clôture des inscriptions pour le Shake Down).

Art. 5. Engagement

5.1. Procédure

Le **bulletin d'engagement** lisiblement complété, accompagné de la **fiche des "Vérifications" adéquate**, du document "Copies des licences" de l'équipage, et du paiement du droit d'engagement DEVRA parvenir, par engagement en ligne → <https://forms.gle/kQY6SB6FragzDvkG6> ou par voie postale à **Monique Boîteux, Place de la Filature 6 à 6500 Beaumont**.

Pour toute question concernant votre engagement -> boroman1967@gmail.com

Uniquement entre le 7/08/23 et le 2/09/23 avant 12H00
période durant laquelle le "droit simple" sera d'application**

****Passé ce délai, il ne sera PLUS possible de s'inscrire ou de payer le montant des frais d'inscription**

N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.

Le montant du **droit d'engagement** devra **OBLIGATOIREMENT** être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt **avant ces mêmes dates et moments**.

N° : BE76 0689 3316 6295 Intitulé : Escort Rally Special

Communication obligatoire : noms pilote et copilote + catégorie (PH, SR ou DEMO)

Rappel : Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

(Attention aux délais bancaires).

5.2. Copies des licences

En vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les équipages (pilotes et co-pilotes) sont **impérativement tenus** de joindre à leur demande d'engagement, quelle que soit la voie choisie ou imposée, le document dénommé "Copie des licences", reprenant les photocopies de leurs licences (ASAF/VAS/Étrangère), en cours de validité (càd année 2023).

Vous pouvez envoyer les copies de vos licences à boroman1967@gmail.com

Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité !

5.3. LICENCES

La licence nécessaire pour participer à l'épreuve, doit être de type "annuel", du niveau requis, en cours de validité et avoir été émise par l'ASAF ou par la VAS.

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (ENPEA)**, elle est ouverte aux **licenciés étrangers** porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale", **à la condition** qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

N.B. : Une **autorisation permanente** de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ces participants étrangers seront, alors admis au départ sous le couvert de leur seule licence **étrangère**.

Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.

Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.

5.4. Nombres maximaux d'engagés

A) Divisions obligatoires

Le nombre de participants est limité à 120 en ce qui concerne le cumul des Divisions PH Classic et PH S/R

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes **24** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 120 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

B) Divisions facultatives

Le nombre de participants est limité à 20, en ce qui concerne la Division "Histo-Démo"

ATTENTION : Si le nombre de demandes d'engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée ici.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, **4** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les 20 équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (IMPORTANT : Voir Art. 5.1 et 5.2 du RPR).

Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 140

Remarque importante

Si le nombre de concurrents maximal accepté dans l'une ou dans l'autre catégorie n'est pas atteint, le **nombre des participants acceptés dans l'autre pourra être dépassé, jusqu'à concurrence du nombre cumulé, repris ci-dessus.**

C) Annexes facultatives (SD)

Le nombre de participants est limité à 50, en ce qui concerne le Shake Down

5.5. Frais d'inscription. (Voir Art. 3.11, du RSG des Prescriptions ASAF)

- Le paiement du droit d'engagement se fera **UNIQUEMENT** par virement bancaire **et ce, pour un seul équipage**.
- **Le paiement, en espèces, au secrétariat, la veille de l'épreuve, est dorénavant interdit. Il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place.**
- Le virement précisera clairement les noms de l'équipage. Pour rappel : le **premier pilote** est considéré comme étant le concurrent et donc, le seul ayant droit sur l'engagement quel que soit l'origine du virement des droits de participation.
- En cas de non-respect de cette procédure l'équipage concerné perdra le bénéfice de son engagement. Il sera remboursé et devra repayer dans les formes pour être enregistré, s'il reste des places disponibles !
- Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

- Le droit d'engagement pour les **Div. Prov'Historic** (PH Classic et S/R) s'élève à **450€**

- Le droit d'engagement pour la **Div. Histo-Démo** s'élève à **360€**

Si le concurrent **refuse la publicité** de l'organisateur, ces droits seront majorés de **25%**.

La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation devra être ajouté au virement reprenant ledit droit

5.6. Remboursements

1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- a) ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- b) ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les 10 jours qui suivent l'épreuve.

2. Remboursement en cas d'annulation

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les 10 jours qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5 du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve **pour un cas de force majeure (à justifier**)** **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail, autorisés) et ce, avant la fin de la période d'inscription à droits simples, reprise ci-dessus.

A cette seule condition, il se verrait :

- a) remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les 30 jours suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- b) remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture des Vérifications Administratives de l'épreuve.

Si ce désistement intervient après l'ouverture des Vérifications Administratives de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.

** En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le CA de l'ASAF qui tranchera sans appel.

5.7. Attribution des numéros (voir Art. 7, du RPR)

L'attribution des numéros de départ aura lieu le 2/09/23 à 20h, la parution de la liste sur la page Facebook du Hainaut Motor Club se fera le 2/09/23 à 22h.

Les numéros seront attribués de **1 à 200** en Division PH – S/R et PH - Classic et, à partir de **300** en Division Histo-Démo.

Il est à noter que les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH S/R** peuvent être **mélangés**, dans **l'ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais qu'ils doivent conserver le numéro qui leur a été attribué, spécifique à leur Division.

Art. 6. Reconnaissance – Ravitaillement - Assistance

A) Reconnaissance (voir Art 9 du RPR)

La reconnaissance du parcours devra se faire **UNIQUEMENT**, le **9/09/2023** de 8h à 18h.

Elle devra être effectuée avec des voitures banalisées et identifiables par l'organisateur.

Cette reconnaissance sera organisée pour les concurrents de la Division **Histo-Démo** endéans le même timing et selon la réglementation en vigueur pour les autres Divisions.

A méditer : A chaque fois que quelqu'un contrevient aux règles en matière de "reconnaitances", il apporte un argument supplémentaire à la thèse de ceux qui veulent voir interdire les rallies.

Si l'envie vous vient d'enfreindre ces règles, demandez-vous, avant de passer à l'acte, si, vraiment, vous voulez être, ne serait-ce qu'en partie, responsable de la disparition de votre sport préféré.

Des juges de faits, dont l'identité suit, seront affectés à la surveillance des reconnaissances, **AVANT**, pendant et **APRES** le timing autorisé. Leurs jugements, entérinés par les Commissaires sportifs présents à l'épreuve, seront sans appel.

N.B. : Les licenciés qui supposent être amenés à emprunter le parcours pour une raison valable, ont donc intérêt, pour éviter tout malentendu, à se faire connaître auprès de l'organisateur.

Identité et attributions des juges de faits :

Loquet Stéphane ; Denis Gravy ; Laurent Deleersnijder

B) Ravitaillement (Voir Art. 2.1.4, du RPR)

Total-energies, 43 rue Chantrenne à Momignies entre les es 3 et 4,
ESSO Ch. De Mons 17 à Chimay en fin de boucle, tout près de la zone d'assistance.

C) Assistance (voir Art. 17 du RPR)

Lors de l'épreuve, les assistances se feront obligatoirement aux seuls endroits autorisés.

Il est donc clairement entendu qu'en dehors des zones d'assistance **délimitées par les panneaux idoines**, seules, des réparations ou mises à niveau effectuées par les membres de l'équipage, utilisant du matériel ou des produits embarqués et avec les moyens du bord, seront autorisés (sauf ravitaillements en air, eau, huile, carburant, auprès des stations-service autorisées par le règlement particulier de l'épreuve).

ATTENTION : Tout embarquement de carburant à bord de la voiture dans des bidons mobiles est INTERDIT.

En cas d'infraction à ces règles, la mise hors course sera immédiatement prononcée.

D) Zone d'assistance dite "Zone-Pneus"

La possibilité devra obligatoirement être donnée, aux concurrents, de changer les 4 roues, à un endroit désigné par l'organisateur, situé entre le parc fermé (de regroupement ou de départ) et le CH de départ de la première ES de chaque boucle (création éventuelle d'une zone d'assistance ou précision dans le Road-Book). Si la finalité première de cette possibilité est celle du changement des pneumatiques après un séjour plus ou moins long dans une zone de regroupement ou de parc fermé de départ, il n'y est pas interdit de procéder aux autres opérations autorisées dans les zones d'assistance traditionnelles. Cette faculté d'assistance appartient aux concurrents de toutes les Divisions et la zone éventuelle d'assistance leur est également accessible.

Des CH d'entrée et de sortie de cette zone d'assistance, ainsi que les panneaux idoines autorisant et interdisant la pratique de l'assistance, seront OBLIGATOIREMENT installés. La durée du service dans cette zone, (qui sera répertoriée sur la feuille de Route et dans le Road-Book) sera au minimum, de **5 minutes**.

ATTENTION : Toutes les zones d'assistance sont pourvues d'un CH IN et d'un CH OUT.

IV CENTRE DE L'EPREUVE (voir plan d'accès)

Art. 7. Parc fermé

7.1. Parc Fermé de Départ (Voir Art. 15.1 du RPR)

Rue du Grand-Prix des Frontières, circuit de Chimay à 6460 Chimay.

7.2. Parc Fermé d'Arrivée (Voir Art. 15.2. du RPR)

Par dérogation, il n'y a pas de parc fermé obligatoire à l'arrivée.

Art. 8. Vérifications techniques (voir Art. 3, du RPR)

N.B. : Une copie de tous les documents de bord de la voiture devra être déposée par les concurrents, lors de leur passage aux Vérifications Techniques de l'épreuve.

Les VT préliminaires générales, auxquelles seront soumises **TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions**, auront lieu le 9/09/23 à partir de 10 heures, suivant l'heure indiquée sur le document qui sera préalablement transmis aux concurrents, par mail et qui sera également édité sur le site internet ou le FB de l'organisateur.

Emplacement : Dans les paddocks du circuit de Chimay, **Rue du Grand-Prix des Frontières à 6460 Chimay**.

N.B. : Le paiement de toutes les opérations pourra se faire via l'appareil SUM UP de l'ASAF ou en espèces.

Les éventuelles VT finales (ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : Dans les paddocks du circuit de Chimay, **Rue du Grand-Prix des Frontières à 6460 Chimay**.

Les VT obligatoires en cas d'accident ou d'abandon

Si, lors d'une compétition, un véhicule abandonne ou subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit (même sans dégâts causés apparents), il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route :

Dans les paddocks du circuit de Chimay, **Rue du Grand-Prix des Frontières à 6460 Chimay**.

Art. 9. Vérifications administratives

Il est impératif que les engagements rentrés soient complets, en ce compris la copie des licences pilote et co-pilote. Tout engagement incomplet sera considéré comme nul.

RAPPEL : Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division "HISTO -DEMO", doit avoir atteint l'âge de **18 ans**.

Aucune dérogation ne sera accordée, même en cas de filiation entre le conducteur et son co-équipier. D'autre part, aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation tutélaire

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par e-mail (boroman1967@gmail.com), **AVANT le vendredi précédant immédiatement l'épreuve (avant-veille), soit le 8 septembre à 12h00**. En cas de modification relative à l'identité de l'un des concurrents, un engagement complet dûment signé par les 2 participants sera impérativement renvoyé endéans ce délai

Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.

L'organisation des Vérifications Administratives et celle de la distribution des Road-books sont laissées à l'appréciation des organisateurs.

Les Commissaires Sportif procéderont au contrôle des documents ((Licences + permis de conduire + cartes identité + certificats divers). Un contrôle systématique n'est pas indispensable. Il pourra être remplacé par des contrôles aléatoires qui pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaisances comprises). L'équipage tiendra donc, en permanence, ces documents à disposition des officiels.

V. DOTATION

Art. 10. Proclamation des résultats – Remise des trophées

- Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage (Voir art. 12 ci-après) de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs. Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook.
- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lendemain de la manifestation, au plus tard à 17h00.
- La proclamation des résultats et la remise des trophées se dérouleront le 10/09/23 directement après la dernière super spéciale sur le circuit.
- Des trophées seront distribués **successivement**, comme suit :
 - 3 premiers de la catégorie PH-SR
 - 3 premiers de la catégorie PH -Classic
 - 3 premiers concurrents équipés d'un moteur Pinto.
 - Premiers de chaque classe de la Division PH S/R (21 – 22 et 23).

VI. POINTS DE CONTACT

Art. 11. Permanences

- Jusqu'au 8 septembre 2023 à 22 Heures: Christophe Jacob,

christophe@c-jacob.com 19 rue de Falemprise ,5630 Silenrieux, Belgique

Tel : +32475668470

- A partir du 9 septembre 2023 à 8 Heures: Vanesse Didier, +32 496 93 61 23

Rue du Grand-Prix des Frontières, circuit de Chimay à 6460 Chimay

Art. 12. Tableau d'affichage

PC course: **Rue du Grand-Prix des Frontières, circuit de Chimay à 6460 Chimay.**

VII. DIVERS

- A) Panonceaux "assistance" au chalet "welcome"
- B) Programmes en vente à l'entrée du circuit.
- C) Restauration, Hôtels. sur demande à christophe@c-jacob.com

VIII. APPROBATIONS

Art. 13.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, les textes des dernières Prescriptions

de l'ASAF seront d'application.

Art. 14.

Tous les cas non prévus, tout litige et toute contestation seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des CS.

Le présent règlement a été approuvé par :

LIMBOURG, Eddy, Pour la CSAP HT, Lic. N° 311 , en date du :13/07/2023

DETRAIT, Guillaume, pour le GT ASAF, Lic. N° 90066 , en date du : 15/07/2023

BARIO, Katty, pour le Secrétariat de l'ASAF, Lic. N° 11, en date du 25 juillet 2023. *(approbation définitive)*

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

LIMBOURG, Eddy, Inspecteur-Sécurité, Lic. N° 311 , en date du 01/07/2023

Club organisateur : Hainaut Motor Club**Epreuve : Escort Rally Special****Date : 9,10 septembre 2023**

N°

Bulletin d'inscription à renvoyer du 07/08/23 au 02/09/23 à 12h00 en ligne

<https://forms.gle/kQY6SB6FrqgzDvkG6>

Ou par courrier postal à Boiteux Monique, place de la Filature, 6 à 6500 Beaumont.

*** MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION****Participation au Shake Down**Engagement
reçu le :Paiement
reçu le :

Div

Cla

Ordre de
réception OUI NON**PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)**Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme
..... / « »

Né(e) le : / / Adresse : N° :

Code postal : Localité :

 Accepte **n'accepte pas** d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

	ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)Nom : Si pseudonyme : Prénom : Homme / Femme
..... / « »

Né(e) le : / / Adresse : N° :

Code postal : Localité :

Si nous devons vous contacter : N°. Tél/ GSM : E-mail :

	ASAF					VAS					N° Licence	Type	Ecurie
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

VEHICULE : Marque : Type : Plaque N° :

Année de construction : N° de Châssis : Cylindrée :

Compagnie d'assurance : Police N° :

DIVISION	CLASSE	Lic. A3 min. pour piloter en :	Classes : 3 / 6 / 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 21/22/23.
		Lic. A4 min. pour piloter en :	Classes : 1 / 2 / 4 / 5 / 8 et PH Classic (*)
		Lic. B min. pour copiloter en :	Classes : Toutes sauf Histo-Démo où la licence « L » est suffisante
		Lic. L min. pour piloter ou copiloter en :	Classes : Histo-Démo

R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra être enregistrée ! J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la **déclaration relative à la vie privée** et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : www.asaf.be Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, nous nous engageons à en observer toutes les prescriptions et certifions que les présentes données sont exactes. Nous certifions sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. Nous autorisons l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Nous nous engageons, en outre, à nous soumettre à toute mesure du taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui nous seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à le / / (Faire précéder les signatures de la mention « Lu et approuvé »)

 Vu que je ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour conduire le véhicule engagé, je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance.

Signature du pilote

Signature du copilote

VERIFICATIONS

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES**PILOTE/CONDUCTEUR**

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature						
..... / « »							
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

COPILOTE/PASSAGER

Nom :		Si pseudonyme :		Prénom :		Signature						
..... / « »							
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence	Type
<input checked="" type="checkbox"/>	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV		
	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

VOITURE

Marque - Type	N° Plaque	N° de châssis	Cyl.	Div.	Cla.
			cc		
Compagnie d'assurance :			Police n° :		

RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR

N° de portières / Capot AV	Fixations des roues	
Pare-brise feuilleté	Fonctionnement des freins	
Eclairage	Anneaux de remorquage	
Documents de bord	Autocollants ASAF	
Réservoir d'essence	Passeport ASAF PH N°	
Canalisation d'essence	Vêtements (Combinaison)	
Tôle pare-feu avant/arrière	Divers :	
Arceau de sécurité	Divers :	
Ceintures de sécurité / Harnais	Conformité de classe	
Batterie	Conformité de division	
Extincteur	(Modifier éventuellement la liste des engagés)	
Appui-tête		
Casque / HANS	EN ORDRE	<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle	NON CONFORME	<input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres	COMMISSAIRE TECHNIQUE	
Rétroviseurs Ext. / Int.	Licence N° :	
Ornement extérieur	Nom/Cachet :	
Echappement		
Protections des tuyauteries		
Poids		
Elargisseurs de voies	SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :	
Pneumatiques		

Copies de vos licences "sportives" 2023

N°

Pilote :

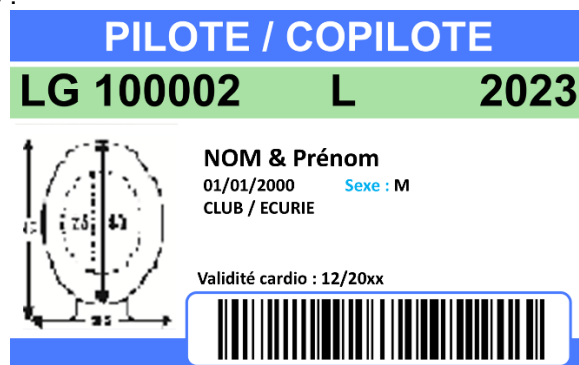
Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Je possède une licence d'une **ASN étrangère** et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2023

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



Copilote :

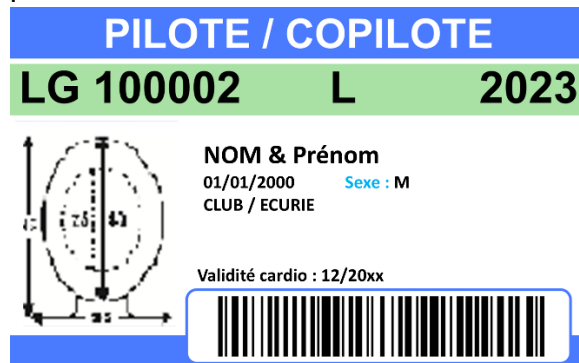
Je possède une licence **ASAF** ou **VAS**

Je possède une licence d'une **ASN étrangère** et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve (**OPEN uniquement**)

Placez ici la copie de votre licence face « année »
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2023

Placez ici la copie de votre licence face « photo »
Exemple :



Les documents ci-dessous doivent être tenus à la disposition des Commissaires Sportifs aux fins de vérification, et ce, pendant toute la durée de l'épreuve :

- Cartes d'identité ;
 - Permis de conduire, svp ouvert si ancien modèle ;
 - Licences "Sportives" ASAF, VAS ;
 - Licences et autorisation* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves OPEN.
- * L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.

Notez ici le numéro d'immatriculation du véhicule qui servira à vos reconnaissances :